www.oree.org › 1er site d'information sur le management environnemental

La Lettre Orée

N° 39 – mai/juin 2003

EDITORIAL

Homme d'action, mettant en pratique ses valeurs, partisan du concret et de l'efficacité, Alex Receveau a personnalisé pendant 7 ans Orée. Il a aujourd'hui choisi de passer la main et le Conseil d'administration m'a désignée pour la difficile mais exaltante mission de lui succéder.

Certains pourraient s'étonner qu'Orée, tournée vers les PME, choisisse d'élire à sa tête le directeur de l'environnement d'un grand groupe. Qu'ils se rassurent, Orée est et restera un lieu d'échange de bonnes pratiques, de formation et de sensibilisation, de création d'outils concrets et de terrain, de synergie entre ses adhérents collectivités locales comme entreprises, quelle que soit leur dimension.

En effet, prendre en compte l'environnement ne se limite plus à minimiser les impacts sur son site ou sa collectivité, mais demande une réflexion commune sur l'élaboration et la mise à disposition des produits comme des services, pour les entreprises comme pour les collectivités locales. Il n'y a alors pas de « grands » et de « petits » mais nécessité de partage d'expériences, de travail pour élaborer des solutions communes, d'écoute des autres, pour que chacun puisse utiliser au mieux son savoir faire quelle que soit sa taille. Et c'est bien ce qui anime Orée depuis plus de 10 ans.

Sylvie BÉNARD,
présidente de l'Association *Orée*

Sur le terrain

Parc d'activités Nancy Pompey : la mise en œuvre d'un partenariat entreprises/collectivités

La Communauté de communes du bassin de Pompey (Meurthe-et-Moselle) mène actuellement une réflexion sur la qualité environnementale du parc d'activités Nancy Pompey (dont elle est gestionnaire) et sur la nécessité d'un partenariat entreprises/collectivités. C'est dans cet esprit que plus de 30 élus ont récemment participé à la visite de sites co-organisée avec Orée sur le parc industriel de Faulquemont (Moselle) et le parc d'activités SECOIA (Haut-Rhin).

Pour compléter ses atouts géographiques et économiques, le parc d'activités Nancy Pompey a besoin de se doter d'une image positive en terme de respect de l'environnement. Il s'agit là d'une image de marque importante pour les clients, fournisseurs, investisseurs… Or cela ne peut être possible qu'avec l'implication des entreprises implantées.

C'est particulièrement sur ce dernier point que les expériences de Faulquemont et de SECOIA ont retenu l'attention des élus, conscients que des efforts restaient à faire en ce sens. La création récente de l'association d'entrepreneurs Val de Lorraine Entreprendre facilitera cette dynamique de partenariat. Une première opération commune a d'ailleurs déjà été menée : 500 jeunes ont visité les entreprises du parc. Et pour aborder la problématique environnementale, les chefs d'entreprise, y compris les TPE, ont été rencontrés individuellement par la collectivité.

Les conditions semblent ainsi réunies pour que les acteurs d'un même territoire réfléchissent ensemble aux solutions à mettre en œuvre pour une meilleure qualité environnementale. Cette approche environnementale est bénéfique pour tout le monde (qualité de vie des salariés, renouvellement de la population, stabilisation du personnel…) et le plan local d'habitat doit par exemple en tenir compte.

À terme, la certification ISO 14001 du parc d'activités Nancy Pompey est souhaitée par les élus à la fois pour renforcer l'image de marque et pour la démarche qualitative qu'elle signifie en terme de pôle d'expertise.

Pour en savoir plus :
Didier Bianchi, président de la Communauté de communes du bassin de Pompey
didierbianchi@yahoo.fr

Zoom

Les lignes directrices pour la concertation locale

Orée a constitué un groupe de travail pour recenser, à partir des expériences de chacun, les principes qui constituent le processus de concertation locale. Structurés sous forme d'un vade-mecum, ils permettront de maximiser les chances de réussite d'implantation de projets locaux avec un consensus le plus large possible.

Le vade-mecum s'adresse avant tout aux porteurs de projet qu'ils soient publics ou privés, entreprises ou collectivités, et plus largement à toute partie prenante qui souhaite s'engager dans ce type de démarche. Il concerne potentiellement tout projet d'aménagement territorial local, dans la mesure où ces projets modifient durablement les équilibres socio-économiques, géographiques et naturels et font évoluer le territoire local.
Il a été conçu pour s'adapter au nombre de situations le plus large possible et pour servir de référent méthodologique au processus de concertation.
Sa structure itérative (avant, pendant et après la concertation) permet de l'utiliser à différentes étapes du processus, sachant qu'il doit de toute façon s'adapter à chaque projet en tenant compte par exemple des différentes phases administratives et réglementaires qui s'appliquent dans une situation donnée. Pour cela, des renvois sur des exemples concrets et vécus de réussite ou d'échec d'implantation ont été intégrés au document qui sont autant de repères et d'illustration des principes énoncés.
Il ne s'agit donc en aucun cas d'une norme ou d'un cadre contraignant mais d'un outil pédagogique et pragmatique pour promouvoir le développement durable des territoires, conciliant les impératifs de développement économique et la nécessaire prise en compte de ses impacts sociaux, sociétaux et environnementaux.
Ce document est d'ores et déjà soumis à l'avis de certains experts du domaine, et le sera également à l'occasion des 1ères Assises nationales de la concertation et du débat public en octobre prochain (Cf. article ci-contre), avant sa publication.

Contact
Michèle Mercier › *mercier@oree.org*

éco-actions

Traitement des déchets des chantiers

Une convention triennale entre la Région Ile-de-France et l'Association régionale pour le traitement et l'élimination des déchets de chantiers (ARTED) a été votée. Cette dernière, créée par les Fédérations du bâtiment de la Région, a notamment pour objectif la mise en place d'actions environnementales et l'information des professionnels. La Région et l'Ademe souhaitent appuyer cette démarche d'accompagnement des entreprises, en favorisant l'émergence de filières de traitement tenant compte des spécificités de cette production. Le budget prévisionnel de ce programme s'élève à 162 761 € et la Région intervient à part égale avec l'Ademe, soit à hauteur de 30 % chacune.

Mise en place d'une chaufferie à bois

Le syndicat du parc industriel de la Plaine de l'Ain prévoit la mise en place d'une chaufferie à bois fin 2004. Cinq des entreprises du site se sont portées candidates pour être alimentées par ce réseau de vapeur. L'intérêt social et environnemental du projet est important. Dans un premier temps, 71 000 MWh leur seront fournies avec un gain attendu de 0 à 40 % sur les charges d'exploitation en fonction des industriels. 30 000 tonnes de bois remplaceront annuellement 7 millions de m^3 de gaz naturel, ce qui évitera le rejet annuel dans l'atmosphère de 16 600 tonnes de gaz carbonique. Sans compter la création d'une filière d'élimination de déchets de l'industrie du bois de première transformation ; celle d'une vingtaine d'emplois locaux environ ; la diversification de la source énergétique et l'externalisation totale de la fourniture de vapeur ; l'amélioration de l'attractivité du parc…

Accord pour le véhicule électrique

Dassault et EDF ont récemment signé un accord de coopération pour le développement du véhicule électrique en France et dans le monde. L'essor du véhicule électrique est une contribution majeure à la lutte contre la pollution. Il est le seul véhicule zéro émission au plan local tant en matière de polluants, de CO_2 que d'émissions sonores. Cet accord portera sur 5 domaines prioritaires : analyse du marché des flottes de véhicules propres et la réponse à apporter aux entreprises, aux collectivités locales et aux particuliers ; test des produits de la Société pour le véhicule électrique au sein de la flotte de véhicules électriques d'EDF ; mise au point et expérimentation de batteries haute densité ; développement des bornes de recharges ; coopération à l'étranger.

Certification ISO 14001 en Champagne-Ardenne

L'unité de France Télécom Champagne Ardenne est certifiée ISO 14001. Sa démarche est innovante car la promotion des produits et services prend en compte les bénéfices environnementaux et sociaux apportés. La télésurveillance, la gestion dynamique des flux de circulation, le télétravail, les réunions à distance… sont valorisés comme une alternative au déplacement limitant les émissions de C02. Elle est également responsable parce qu'elle cherche à limiter les impacts et à garantir la conformité réglementaire des sites. La gestion des produits en fin d'utilisation (câbles, poteaux, terminaux, piles et accumulateurs, huiles usagées, etc. récupérés pour que leurs constituants soient valorisés, traités ou éliminés), l'économie des ressources naturelles (économies d'énergie réalisées grâce notamment à une meilleure exploitation et maintenance des équipements, surveillance accrue des installations – cuves à fioul,

Partenariat

Les 1res Assises nationales de la concertation et du débat public

L'association **Décentralisation & Initiatives Locales** organise jeudi 23 octobre 2003 à l'Assemblée nationale, les 1res Assises nationales de la concertation et du débat public pour les collectivités locales. La première partie du programme de cette conférence présente le sens politique de la concertation et du débat public, ainsi que les concepts de la démocratie participative : maillage social, re-politisation des territoires, résolution de conflits… La deuxième partie, plus opérationnelle, aborde l'organisation et la mise en œuvre de la concertation, ainsi que les outils et techniques de participation des citoyens au processus de décision publique. Une dizaine d'expériences de concertation menées dans différents domaines sera présentée. La clôture des débats présentera les réflexions de ministres et personnalités politiques ayant favorisé l'avancée de la concertation et du débat public en France. *Orée* s'associe à cet événement avec son groupe de travail Lignes directrices pour la concertation locale (Cf. article ci-contre).

Contacts :
- Didier Toqué, président › *didier.toque@wanadoo.fr*
- René Platel, directeur général › *rplatel@wanadoo.fr*

Tél. : 01 46 94 94 00

Infos Réseau

Jeudi 19 juin à Quimper
intervention sur Gestion collective : la démarche des parcs d'activités lors du colloque **L'environnement : quels impacts économiques ?**, organisé par Bretagne environnement plus.
eplus56@wanadoo.fr

Du mercredi 25 au samedi 28 juin à Lille
participation à plusieurs ateliers (risques, concertation, écologie industrielle) lors des **Assises du développement durable**
www.dedude.net

Jeudi 26 juin à Dunkerque
intervention lors de la **Journée du développement durable sur l'écologie industrielle**, organisée par l'association Ecopal.
lobnarakik@ecopal.org ou *www.ecopal.org*

Jeudi 3 juillet au Sénat
participation au colloque **Acteurs publics et entreprises : quel partenariat pour quel développement urbain ? Les clés de la réussite**, organisé par IM Solidarité.
dereboul@imsolidarite.com

batteries d'alimentation des centraux ou réceptacles d'huiles - pouvant provoquer une pollution des sols et de l'eau), etc. Cette politique environnement repose sur la mise en œuvre d'un Système de management environnemental global adaptable au contexte spécifique des stratégies de développement propres aux entités de France Télécom. En Champagne Ardennes, cette démarche est aussi un engagement au quotidien, celui de tous les salariés, pour une meilleure prise en compte des attentes et des préoccupations des clients et acteurs locaux.

Logistique respectueuse de l'environnement

En 2001, Carrefour a initié une démarche avec 70 de ses fournisseurs et prestataires logistiques sur la faisabilité d'une logistique respectueuse de l'environnement. A travers sa démarche de développement durable, le groupe se préoccupe en effet des incidences que peuvent avoir les livraisons et transports des marchandises dans ses 217 hypermarchés, 1 000 supermarchés et 1 500 magasins de proximité. Le transport de marchandises représente 27 millions de palettes en France et 6 à 8 semi-remorques livrent quotidiennement chacun des 217 hypermarchés. Le premier bilan des différents projets et tests aboutit aujourd'hui à des résultats concrets et montre le potentiel d'actions dans 4 domaines : modes alternatifs de transport ou transfert modal, traçabilité et recyclage des emballages, optimisation des charges et tournées en flux tendus, optimisation des charges et tournées en flux stockés.

Etude sur la prise en compte du décret NRE

Le MEDEF et PricewaterhouseCoopers viennent de publier une étude sur la prise en compte du décret NRE de février 2002 dans les entreprises du CAC 40. Ce décret impose à toutes les sociétés françaises cotées de publier dans leur rapport de gestion des informations sociales et environnementales. L'étude couvre les domaines de la conformité, de la communication, de la vérification et transparence : niveau de suivi des entreprises du CAC 40 vis à vis de ce décret, périmètre retenu pour la consolidation des données, effort d'élaboration d'indicateurs, part accordée à ces informations dans les rapports, place et rôle des rapports développement durable, rôle des commissaires aux comptes, vérification spécifique mise en œuvre, information sur les méthodes de calcul et de collecte…

éco-contacts :

Contact : Michel Vampouille
✆ 01 53 85 63 70 – michel.vampouille@iledefrance.fr

Contact : Claudine Lacôte,
✆ 04 74 61 53 78 – claudine.lacote@plainedelain.fr

Contact : Bertrand Heilbronn
✆ 01 46 93 21 63 – bertrand.heilbronn@edf.fr

Contact : Hervé Wasselin,
direction régionale Champagne Ardenne
✆ 03 26 69 77 77 – herve.wasselin@francetelecom.com

Contact : Christian Honoré
✆ 01 40 70 11 89 – honore@dgm-conseil.fr

Contact : Sylvain Lambert
✆ 01 56 57 80 83 – sylvain.lambert@pwc.com

avec Julia Haake, chef de projet environnement

La Poste

Sous l'impulsion de Jean-Paul Bailly, son Président, La Poste s'est récemment dotée d'une direction développement durable. L'une de ses premières missions a consisté à analyser un état des lieux réalisé en 2002, notamment dans le domaine environnemental où les impacts de l'entreprise restent importants (déchets, énergie, transports…). Afin de les réduire, un plan d'action a rapidement été proposé, d'autant que certains concurrents européens (Suède, Finlande, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse…) ont fait de la maîtrise des impacts environnementaux un avantage concurrentiel.

Orée – ***La Direction du Développement Durable a fait de l'environnement une priorité en termes d'actions. Pouvez-vous nous présenter les principaux projets sur lesquels vous travaillez ?***

J.H. – 320 000 salariés, 20 000 sites, 60 000 véhicules, plusieurs dizaines d'avions, 4 TGV…, le groupe La Poste est effectivement une grande entreprise générant un certain nombre d'impacts environnementaux. Dans ce domaine précisément, trois chantiers principaux vont être menés suite aux résultats d'une étude interne. Le premier concerne les sites (réduction des consommations d'eau et d'énergie, intégration des paramètres environnementaux dans la construction et la rénovation d'immeubles, respect de la réglementation). La certification ISO 14001 n'étant pas forcément une fin en soi. Le deuxième a trait aux transports. Notre flotte est en effet à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre, de pollutions de l'air, d'encombrements des centres villes, de bruit, d'accidents… Un bilan sur certains de ces émissions va d'ailleurs être réalisé et sera intégré à notre reporting. Des partenariats avec des collectivités locales vont être développés. Un volet environnement sera intégré aux formations de conducteurs existant déjà (la façon de conduire un véhicule détermine en grande partie son niveau de pollution). Le dernier chantier touche aux produits. La Poste propose des produits et services (enveloppes « prêts à poster », colis, timbres, chéquiers, relevés de compte, etc.) sur lesquels une réflexion reste à mener (éco-conception, voire passage du produit au service). Mon expérience au sein de l'Agence O2 France va à cet effet être très utile.

Orée – ***Plus largement, en interne comme en externe, comment est ressenti ce nouveau service ? Que pense-t-on de son appellation ?***

J.H. – De nombreux entretiens ont été menés avec les métiers (colis, courrier, services financiers) et directions (achats, finances, immobilier…) composant La Poste. Ils ont permis de mettre en évidence la sensibilité des responsables au développement durable. Bien sûr, cela ne s'est pas fait sans une forte sensibilisation qu'il nous faut continuer car ce concept n'est pas encore suffisamment connu. C'est pourquoi, le plan d'actions défini met en bonne place les actions de la communication interne. À cet effet, nous avons demandé à tous les directeurs, au siège et dans les régions, de nommer des contributeurs développement durable. Ce fonctionnement en réseau, outre une sensibilisation plus importante, permet d'identifier et de valoriser nos actions en termes de développement durable et de favoriser le partage d'expériences. Et il en existe déjà beaucoup dans le domaine social et sociétal, davantage d'ailleurs à ce jour que dans le domaine environnemental ! Par ailleurs, le journal interne, diffusé à tous les postiers, consacrera prochainement un dossier spécial au développement durable, accompagné d'un Guide des gestes verts, réalisé à l'occasion de la semaine du développement durable pour La Poste, Carrefour et l'Association des industries des savons et des détergents. Pour le reste, nous nous sommes d'abord entourés d'un réseau de compétences complémentaires (*Orée* particulièrement pour les thématiques transports et coopération entreprises/collectivités locales, le Comité 21 pour sa dynamique de réseau notamment auprès des collectivités locales, l'ORSE pour le volet développement durable dans son ensemble : reporting, etc. le Global Compact des Nations Unies, un groupe de travail au World Economic Forum de Davos…) avant d'entreprendre une communication plus ambitieuse…

contact :
www.laposte.fr
Julia Haake, chef de projet environnement
julia.haake@laposte.fr

Orée
Entreprises et Collectivités : Partenaires pour l'Environnement

Directeur de la publication : Pierre Salcio • Rédaction : Michèle Mercier • Maquette : JLI › 01 47 97 88 06 • Périodicité : lettre bimestrielle • Impression : La Publigraphie • Imprimé : sur papier recyclé Cyclus • ISSN : 1293-2426 • Photos : Orée / La Poste
Association Orée (association de droit local à but non lucratif) 42, rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris
Tél. : 01 48 24 04 00 • Fax : 01 48 24 08 63 • Site internet : www.oree.org
e-mail : oree@oree.org • salcio@oree.org • valles@oree.org • bleton@oree.org • simon@oree.org • mercier@oree.org